

## INSCRIPTION A LA MATERNELLE 4 ANS ET 5 ANS

### Quelles sont les conditions d'admission ?

Maternelle 4 ans : Vous avez de l'intérêt à y inscrire votre enfant ?

- L'enfant doit avoir 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- Vous devez fournir obligatoirement le certificat de naissance « grand format » de votre enfant.
- L'ouverture d'un groupe sera conditionnelle aux nombres d'inscription.

Maternelle 5 ans : Les enfants fréquentant présentement la maternelle 4 ans sont automatiquement inscrits dans leur secteur d'origine pour l'année scolaire 2022-2023. Pour une nouvelle inscription :

- L'enfant doit avoir 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- Vous devez fournir obligatoirement le certificat de naissance « grand format » de votre enfant.
- L'ouverture d'un groupe sera conditionnelle aux nombres d'inscription.

### Où et quand s'inscrire ?

Considérant le contexte actuel de la COVID-19 et pour limiter la quantité de visiteurs dans les écoles, nous vous invitons à prendre rendez-vous, par téléphone, avec votre école de secteur ou aux Services éducatifs.

| Écoles  | Téléphone          |
|---|--------------------|
| Dagenais (Palmarolle, Mancebourg)                         | 819-787-2326       |
| Boréale (Dupuy, Clermont, Normétal)                       | 819-783-2408       |
| Royal-Roussillon (Macamic)                                | 819-782-4651       |
| Envol (La Sarre)  | 819-333-5591       |
| Du Maillon (Roquemaure, Sainte-Germaine-Boulé, Duparquet) | 819-787-6437       |
| Bellefeuille (Taschereau, Authier-Nord, Poularies)        | 819-796-3321       |
| Services éducatifs  | 819-333-5411 #2217 |

Nous vous invitons à compléter les formulaires d'inscription avant votre rendez-vous.

Ils sont disponibles sur notre site Internet, sous le lien suivant :

[www.csdlq.qc.ca](http://www.csdlq.qc.ca)

### Vous désirez faire une demande de dérogation ?

Pour une entrée précoce à la maternelle de votre enfant qui aura 5 ans entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2022, vous devez faire une Demande de dérogation écrite au Service de l'enseignement du CSSLA pendant la semaine d'inscription. Vous devez ensuite effectuer des démarches pour une évaluation psychologique, à vos frais.

### Vous désirez plus de renseignements ?

- Communiquez avec les Services éducatifs au 819-333-5411 poste 2225.